

## Cannabis et Sclérose en plaques : qu'en penser ?

Depuis le 1er septembre 2003, le cannabis est vendu dans les pharmacies hollandaises, sur prescription médicale, et sous forme d'un extrait naturel à boire comme une tisane. Ses indications en sont les douleurs chroniques, les nausées et pertes d'appétit des personnes cancéreuses ou malades du SIDA, et les spasmes et la spasticité douloureuse surtout rencontrés dans la SEP. Ce type de traitement ne peut donc être tout au plus qu'un traitement symptomatique visant à diminuer certains symptômes de la SEP, et non pas un traitement susceptible de bloquer, freiner ou faire entrer en rémission la maladie.

Quatre études sur ce sujet ont été présentées au Congrès de l'ECTRIMS (European Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis), qui s'est tenu à Milan du 17 au 20 septembre 2003, et qui a rassemblé près de 3000 neurologues et chercheurs impliqués dans le domaine de la SEP.

**La première étude** appelée étude CAMS, vise à étudier l'action des cannabinoïdes par voie orale sur la spasticité. 667 patients ont été recrutés dans 33 Centres anglais. Ils ont reçu des capsules à prendre par voie orale, d'extraits huileux de cannabis, de tétrahydrocannabinol-D9 (le produit purifié actif) ou un placebo. Il était demandé à ces patients de ne pas conduire de véhicule automobile. La dose de la médication était ajustée durant les 5 premières semaines, puis était maintenue inchangée durant 8 semaines, puis le traitement était arrêté. La spasticité était déterminée par le score classique de Ashworth.

Les patients étaient aussi examinés pour leurs performances motrices sur 10 mètres et subissaient des examens de sang et d'urines. Ils remplissaient un questionnaire de qualité de vie. L'étude a été simplement présentée par l'orateur mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Ils le seront semble-t-il dans quelques semaines.

**Une deuxième étude** portant aussi sur la réduction de la spasticité a été réalisée chez 57 patients répondant mal aux traitements habituels (Liorésal, Sirdalud, Dantrium...). Il s'agissait d'extraits de cannabis à prendre par voie orale, ou d'un placebo. Il ne fut pas observé globalement de différence significative de spasticité entre le groupe traité et le groupe placebo. La fréquence des spasmes a été cependant diminuée et la marche sur 10 mètres a été améliorée, de manière significative.

**La troisième étude** portait sur l'impact du cannabis sur les fonctions intellectuelles : il s'agissait d'une sous-étude impliquant certains patients de l'étude CAMS. Les résultats ont montré l'absence d'effet négatif du traitement sur les fonctions cognitives des sujets, même si une différence significative négative a été observée dans un seul sous-test.

**Enfin, une quatrième étude** s'intéressait au traitement des douleurs neuropathiques ou névralgiques. Cette étude, réalisée en double aveugle et contrôlée par placebo, a incorporé 66 patients. Elle a duré 5 semaines, la première de screening, les quatre suivantes sous traitement. Il s'agissait cette fois d'une préparation délivrée par sprays par voie buccale d'un extrait total de plantes de cannabis. 64 patients ont complété l'étude.

Les résultats ont été positifs en ce qui concerne l'échelle d'évaluation de la douleur sur un score variant de 0 à 10; en ce qui concerne les troubles du sommeil induits par la douleur, et dans une échelle de douleur neuropathique. Il faut cependant faire remarquer la durée très courte de cet essai thérapeutique (5 semaines).

### **En conclusion :**

Il s'agit de résultats préliminaires même si certains sont encourageants.

L'utilisation par voie orale ne semble pas être la meilleure car la résorption du produit actif est variable. Les extraits naturels de cannabis peuvent contenir une quantité non standardisée de produit actif d'une préparation à l'autre ou d'un lot à l'autre.

L'idéal serait l'utilisation de la molécule purifiée, le tétrahydrocannabinol, et une administration par inhalation ou par spray avec un flacon-doseur.

Il faut enfin rappeler que dans toutes ces études, les patients étaient invités à ne pas conduire de véhicules automobiles, et que fumer le cannabis est encore plus toxique et dangereux que fumer la cigarette de tabac !

La recherche d'un effet bénéfique de l'extrait actif purifié du cannabis doit en tout état de cause être poursuivie de manière rigoureuse, comme pour tout nouveau médicament potentiel.

*Le Conseil Médical de la Ligue Nationale Belge de la SEP - Novembre 2003.*